
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°SMLS DB26-023

Séance du mercredi 20 mai 2026

Le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, ce jour, en son siège sous la présidence de Monsieur Philippe LORCHEL, Président du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins.

Membres présents à la séance : 9

Colette DARPHIN, Sylvie ÉPINAT (visio), Jean-Luc FRANCOIS, Christine GALILEI (suppléante), Philippe LORCHEL, Catherine LOTTE (visio), Olivier MAIRE, Jean-François TERRIER, Patrice VERCHÈRE (suppléant)

Membres absents ou excusés : 2

Annick LAFAY, Véronique MURAT

Secrétaire de séance :

Olivier MAIRE

FINANCES - COMPTABILITÉ

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE DU 7 JUILLET 2025

Une convention financière a été passée entre le SMLS et la COR afin de définir les modalités comptables du transfert des dépenses et recettes lors de l'application des nouveaux statuts du Syndicat au 1^{er} juillet 2025.

Cette convention, rédigée initialement pour l'année 2025, prévoit la refacturation entre la COR et le SMLS des charges assumées ou recettes perçues par les deux organismes, mais dont la gestion relève de l'autre.

A ce jour, la COR règle les factures d'électricité pour le site du Lac des sapins. En effet, le site n'est pas éligible à un recours direct au SYDER pour la fourniture d'électricité, et il n'y a aucune solution opérationnelle immédiate pour garantir l'alimentation électrique hors ce recours au SYDER. La mise en place d'un nouveau marché public nécessite le lancement d'une procédure incluant une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), avec des délais incompressibles de mise en œuvre.

Dans cet intervalle, et afin d'assurer la continuité de fonctionnement du site, il est proposé de mettre en place, jusqu'à la signature d'un marché par le Syndicat, une refacturation de l'électricité par la COR au SMLS.

Par ailleurs, certains contrats de la COR n'ont pas pu être transférés avant le 31/12/2025 au SMLS, et quelques factures seront encore mandatées par la COR courant 2026, nécessitant une refacturation au SMLS.

De même, des recettes sont encore perçues par la COR, car les notifications des organismes sont antérieures au 30/06/25, donc au nom de la COR, mais concernent des événements postérieurs à cette date.

C'est pourquoi, il est proposé un avenant à la convention financière 2025, afin d'en prolonger la durée et permettre, entre autre, cette refacturation des charges d'électricité, mais également de toutes les charges et/ou recettes pouvant survenir.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-13-00007 du 13 juin 2025 relatif aux statuts et compétences du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins ;

Vu la délibération n° SMLS DB25-004 du mercredi 19 février 2025 relative à la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Lac des Sapins ;

Vu la délibération n° SMLS DB25-021 du mercredi 2 juillet 2025 relative à l'approbation de la convention financière entre la COR et le SMLS ;

Vu la délibération n° SMLS_DB004 du 19 février 2025 relative à la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Lac des Sapins ;

Le Comité syndical, lecture faite du rapport par Monsieur Philippe LORCHEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 7

Contre : 0

Abstention(s) : 0

DÉCIDE

1. **D'APPROUVER** l'avenant à la convention financière du 7 juillet 2025 entre la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et le Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins tel qu'annexé à la présente délibération ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

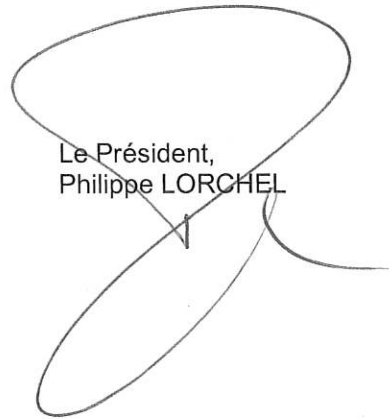
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Ampliation à : Service de Gestion Comptable de Tarare

Secrétaire de séance,
Olivier MAIRE

A blue ink signature, likely of Olivier Maire, consisting of a stylized 'O' and 'M' followed by a horizontal stroke.

Le Président,
Philippe LORCHEL

A large, stylized black ink signature, likely of Philippe Lorchel, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.